

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

REUNION DU JEUDI 10 DECEMBRE 2020

FORMATION AMIANTE :

Monsieur le Maire invite Monsieur Christophe Berthelot, agent communal, à présenter la formation qu'il a suivie concernant les règles à suivre pour des interventions sur le réseau d'eau potable en présence de canalisations en éternit/amiante.

Après cette présentation, en raison des contraintes sanitaires à respecter et du coût financier, Monsieur le Maire s'interroge : soit maintenir les travaux par les employés communaux en les équipant soit recourir à une entreprise spécialisée.

Suite à demande d'avis par Monsieur le Maire, Monsieur Christophe Berthelot est prêt à intervenir sur le réseau d'eau en présence d'amiante à condition d'avoir les protections lui permettant de travailler dans les normes. De plus Monsieur Mickaël Lefebvre, agent communal, suivra une formation en qualité d'opérateur sur réseau d'eau potable en présence d'amiante.

A l'unanimité, les conseillers présents ont décidé que les employés communaux soient équipés de protections et de matériels appropriés pour travailler sur le réseau d'eau en présence d'amiante pendant une période trois ans.

PROJET EOLIEN :

Monsieur le Maire rappelle que deux sociétés sont intéressées par le projet éolien et propose de faire un tour de table pour recueillir l'avis de chaque conseiller depuis la présentation d'un projet le 2 Septembre dernier.

Monsieur le Maire indique que la commune de Oucques s'est prononcé la veille pour poursuivre l'étude du projet éolien.

Le maire précise que la validation du projet éolien à St Léonard apporterait des retombées économiques pour notre commune.

Monsieur le Maire demande le vote à bulletin secret : Oui pour le projet éolien Non contre le projet

13 Votants :

Non : 7 voix

Oui : 3 voix

Blanc : 1

Abstention : 2

soit : Vote Contre le projet éolien

PROJET M.A.M. :

Avant de procéder au vote, Monsieur le Maire :

- s'assure que les conseillers absents à la précédente réunion aient bien pris connaissance du dossier
- précise rencontrer fin de semaine en mairie de Marchenoir les porteuses du projet ainsi que des élus
- explique avoir rencontré le propriétaire du terrain limitrophe avec la commune de Marchenoir situé Avenue de Marchenoir pour savoir s'il serait vendeur de cette parcelle.

Vote sur le projet présenté lors de la réunion du 2 Décembre

Votants : 13

Pour : 8 voix

Contre : 2 voix

Blanc : 1

Abstention : 2

Monsieur le Maire indique que la situation a évolué depuis la réunion du 2 Décembre :

- par mail le 4 Décembre dernier, le conseil municipal de St Léonard en Beauce a été informé que les membres du bureau de la CCBVL, réunis en séance le 4 Décembre, demandent un temps de réflexion pour ce projet

Monsieur le Maire a peut-être une autre solution pour ce projet mais ne peut donner plus d'informations à ce jour.

BIOGAZ MER : Installation classée pour la protection de l'environnement

Monsieur le Maire explique que la société BioGazMer (groupement d'agriculteurs) a déposé un dossier en Préfecture en vue de la création d'une unité de méthanisation sur la commune de Mer dont les digestats seront valorisés par épandage sur 21 communes de Loir-et-Cher et du Loiret dont 5ha79 à Saint Léonard en Beauce.

Ainsi que le prévoient les articles R.512-46-12 et suivants du code de l'environnement, le dossier est mis à disposition du public en mairie de St Léonard du 14 Décembre 2020 au 11 Janvier 2021. A l'issue de cette période, le conseil municipal devra émettre son avis avant le 26 Janvier 2021 au plus tard.

Lors de leurs échanges, les conseillers municipaux remarquent que

- les épandages risquent d'apporter des odeurs nauséabondes,
- les cultures risquent d'être consommatrices d'eau

Le projet sera soumis pour avis au conseil municipal lors de la séance de Janvier 2021.

PASSAGE PIETON :

Le conseil municipal valide la suggestion de Monsieur le Maire de faire le passage piéton prévu Avenue de Marchenoir/Bel Air en même temps que les travaux de voirie de la Grande Rue.

DROIT DE PREEMPTION :

Il a été reproché à Mr le Maire de ne pas avoir appliqué de droit de préemption lors de la vente d'une parcelle située Rue des Tilleuls sur lequel un bâtiment « Algeco » a été posé.

Monsieur le Maire explique que le droit de préemption doit être anticipé car il correspond à un projet communal tel que réserve foncière, agrandissement de carrefour ou autres aménagements.

Si les conseillers pensent à un projet nécessitant un droit de préemption, Monsieur le Maire les invite à le signaler en mairie.

JARDIN PARTICIPATIF :

Monsieur le Maire confirme qu'il soutient l'idée du jardin participatif mais rappelle que le terrain inculte en ce moment demandera beaucoup de préparations.

Monsieur Benoît Lesage a prévu un sondage qui paraîtra sur le site internet de la commune.

DIAGNOSTIC ASSAINISSEMENT

A l'unanimité le conseil municipal prend une délibération rendant obligatoire le diagnostic de l'installation d'assainissement collectif préalablement à la vente de biens immobiliers.

PANNEAU DE COMMUNICATIONS :

Monsieur le Maire interroge Monsieur Olivier Gault à propos du projet de panneau de communication. Messieurs Gault et Lesage indiquent avoir reçu une entreprise avec du matériel de présentation et être en attente de devis d'autres entreprises.

L'implantation est envisagée à l'angle de la salle des fêtes, peut-être deux panneaux sur support à créer.

PRESENTATION DU SITE INTERNET DE LA COMMUNE :

Monsieur le Maire invite Monsieur Benoît Lesage à présenter le site internet qu'il élabore avec l'aide de Madame Laure Lesieux. Après cette présentation, Monsieur le Maire les remercie vivement du travail déjà accompli.

Le site internet de la commune sera accessible courant Janvier en même temps que la distribution du bulletin communal.
